

1.

Débitrice: **Excosa Experts-Comptables Associés SA**,
rue des Pierres-du-Niton 17, 1207 **Genève**

2.

Remarques: toutes activités entrant dans le cadre de la pro-
fession d'expert-comptable

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-
vent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état
de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf.
n° 1-2).

Pour tout renseignement:

Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58

Office des faillites

1227 Carouge

(02634854)